

AVIS

SCIEN.20.03.AV

Sur le rapport d'activité 2019 de l'IWEPS

Avis adopté le 27/10/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demandeur : Sébastien BRUNET, Administrateur général de l'IWEPS

Date de réception de la demande : 3/06/2020

Préparation de l'avis : M. Frédéric VESENTINI, Directeur scientifique à l'IWEPS, est venu présenter le rapport d'activité 2019 lors de l'assemblée générale du Pôle du 16 octobre 2020.

Brève description du dossier :

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, créé par le décret du 4 décembre 2003, est un organisme d'intérêt public de catégorie A dont les missions principales sont décrites aux articles 9 et 10 dudit décret.

Art. 9. L'Institut a une mission générale d'aide à la décision, qu'il exerce à la fois par une mission scientifique transversale et par une mission de conseil stratégique (...).

Art. 10. La mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. L'Institut est chargé de la collecte, du stockage et de l'exploitation des données indispensables à la conduite de la politique régionale. Le Gouvernement établit les règles de coordination entre l'Institut et les autres services administratifs chargés de la récolte des données et du traitement de celles-ci. Ces règles de coordination peuvent être concrétisées par des conventions et doivent prévoir l'accès de l'Institut aux données validées de l'ensemble des services administratifs de la Région et aux études scientifiques commandées par ces services. L'Institut constitue l'interlocuteur régional unique des instances statistiques fédérales et européennes. La mission de conseil stratégique consiste à réaliser des exercices d'évaluation, confiés par le Gouvernement dans les matières qui relèvent de sa compétence. Elle comprend également la réalisation d'études prospectives.

Dans le cadre du processus d'interfédéralisation de la statistique, décidé dans l'accord institutionnel de la 6^{ème} réforme de l'État, l'IWEPS a été désigné par le Gouvernement wallon comme l'Autorité statistique de la Région wallonne.

Le décret du 6 novembre 2008 portant réforme de la fonction consultative, modifié par le décret du 16 février 2017, confie au Pôle Politique scientifique la mission de « rendre un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique et sur le rapport annuel d'activités de celui-ci ».

Cet avis est rendu dans ce cadre.

Projet d'avis :

1. Suivi de l'avis rendu par le Pôle relatif au rapport d'activité 2018

M. Frédéric VESENTINI, Directeur scientifique à l'IWEPS, a donné les informations utiles pour répondre aux points relevés dans l'avis susmentionné, à savoir la communication, la politique de choix des études menées, la répartition des moyens et la question de la présentation du programme stratégique.

Le Pôle apprécie la prise en considération de ses remarques et le suivi qui en est fait par l'Institut.

2. Avis relatif au rapport d'activité 2019

- Préambule :

A l'analyse du Rapport, le Pôle tient à souligner la grande qualité des travaux réalisés en 2019 par l'IWEPS. Il en profite pour rappeler aux autorités toute l'importance de disposer d'un Institut de Statistiques, d'Évaluations et de Prospectives dans la période de profonde mutation que nous vivons et l'encourage à maintenir le soutien et la confiance qu'il lui accorde.

- Points d'attention particuliers :

Le Pôle salue la mise en place et en application d'une procédure de Peer Review comme étant une part fondamentale de toute démarche scientifique. Il invite l'Institut à élargir son recours et à le systématiser. Il souligne l'importance d'identifier clairement toute modification résultant de l'application de ce procédé afin de l'optimiser. En outre, il plaide pour qu'une réflexion soit engagée sur la possibilité d'y associer des partenaires externes, dans le parfait respect de la confidentialité et de la confiance mutuelle.

Outre la poursuite de la politique de communication, de vulgarisation et de transparence relative aux données, le Pôle recommande d'intensifier, dans le respect de la confidentialité des données, l'accès de ces dernières aux universités et aux hautes-écoles.

La problématique des données innovantes à haute fréquence pose un nouveau défi auquel il convient de répondre. La collecte de celles-ci nécessite de dépasser les barrières techniques, en particulier en termes de validation des données, économiques, par la nécessaire implication du secteur privé et juridiques en termes de protection des questions liées à la vie privée. Le Pôle encourage l'IWEPS à travailler sur les modes de collecte de ces données afin de les développer et souhaite qu'il soit soutenu en ce sens par les pouvoirs publics tant en termes budgétaire que dans le cadre des collaborations initiées avec d'autres instituts de statistiques belges et internationaux.

Le Pôle relève enfin toute l'importance à accorder à la modélisation, outil particulièrement précieux pour étayer une planification. A la lecture du rapport, il apparaît que l'IWEPS utilise deux modèles mais rencontre des difficultés à les appliquer au niveau régional. En effet, les données issues des régions et indispensables au fonctionnement des modèles manquent de richesse et sont disponibles avec un délai assez long. Le Pôle est très favorable au travail effectué par l'IWEPS dans ce cadre et encourage, à cet égard, les autorités régionales publiques à soutenir et à investir dans ce domaine.

Le Pôle remet un avis positif sur le Rapport d'activité 2019 de l'IWEPS.
